

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Civens proclamés par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026 se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L.121-5 du CGCT.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers municipaux :

GUILLARME Christophe, BLANCHARD Nathalie, MARTINON Fabien, CHIRAT Michelle, SESSIECQ Philippe, DUBOIS Dominique, BORDET Gérard, BERTHAUD Laurence, FAJWISIEWICZ Olivier, GUILLAUME Laëtitia , BRUNISHOLZ Éric, LEGAY AFFASSI Émilie, THEVENON Rémi, DENIS Nathalie, BLANCHON Sylvain.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

La séance est ouverte par Monsieur Christophe GUILLARME, Maire, qui dit un mot d'accueil. Il procède à l'appel nominal des conseillers municipaux cités ci-dessus et les déclare installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par Michelle CHIRAT la plus âgée des membres du conseil municipal.

Olivier FAJWISIEWICZ est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame Michelle CHIRAT dénombre 15 conseillers présents et constate que le quorum est atteint (article L 2121-17 du CGTC).

Elle procède à l'élection du maire, conformément aux articles L 2122-1 à L 2122-7 du CGTC

Délibération 2603004

Elle sollicite deux assesseurs afin de constituer le bureau : Madame Laëtitia GUILLAUME et Monsieur Rémi THEVENON.

Elle demande alors s'il y a des candidats.

Christophe GUILLARME propose sa candidature.

Michelle CHIRAT enregistre la candidature de Christophe GUILLARME et invite les conseillers municipaux à passer au vote à bulletin secret.

Michelle CHIRAT proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 13

Majorité requise : (exprimés/2) : 7

Nombre de suffrages obtenus : Christophe GUILLARME 13 voix

Christophe GUILLARME ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Christophe GUILLARME prend la présidence et remercie l'assemblée.

Il propose de fixer le nombre d'adjoints : Délibération 2603005

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.2122-2 du CGTC, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de CIVENS un effectif maximum de 4 adjoints.
Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 12 voix pour 3 abstentions, la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Il propose l'élection des adjoints : Délibération 2603006

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints au maire sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Aussi, si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Un appel à candidature est effectué.

Il est constaté que deux listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire sont déposées :

Liste 1 : Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Michelle CHIRAT

Liste 2 : Sylvain BLANCHON

Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote à bulletin secret.

Résultats du 1^{er} tour du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15.

À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : (suffrages exprimés/2) 6

Ont obtenu :

- Liste 1 : 12 voix
- Liste 2 : 0 voix

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- MARTINON Fabien
- BLANCHARD Nathalie
- SESSIECQ Philippe
- CHIRAT Michelle

Le tableau est annexé au procès verbal.

CHARTRE DE L'ELU LOCAL

Conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il remet aux conseillers municipaux une copie de cette charte.

VERSEMENT DES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES – Délibération 2603007

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont déterminés en application des articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGTC.

Christophe GUILLARME propose de voter les taux des indemnités de fonction versées au maire, adjoints et conseiller délégué.

Maire : 55.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
1^{er} adjoint : 21.38 %
2^{ème} adjoint : 21.38 %
3^{ème} adjoint : 10.69 %
4^{ème} adjoint : 21.38 %
Conseiller délégué : 10.69 %

Décision du conseil municipal :

| | | | |
|-----------|------------|----------------|-----------|
| POUR : 15 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |
|-----------|------------|----------------|-----------|

EXERCICE DU DROIT DE FORMATION DES ELUS – Délibération 2603008

Monsieur le Maire rappelle que les membres du Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les frais de formations incluant les frais de déplacement constituent une dépense obligatoire. Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget une enveloppe dédiée à la formation.

Décision du conseil municipal :

| | | | |
|-----------|------------|----------------|-----------|
| POUR : 15 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |
|-----------|------------|----------------|-----------|

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR – Délibération 2603009

Monsieur le Maire propose d'approuver le règlement intérieur qui a été préalablement transmis à chaque conseiller.

Décision du conseil municipal :

| | | | |
|-----------|------------|----------------|-----------|
| POUR : 15 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |
|-----------|------------|----------------|-----------|

NOMINATION DES DELEGUES AUX SCTUCTURES EXTERIEURES

SIEMLY (**Délibération 2603010**) :

- Représentants titulaires : Sylvain BLANCHON, Gérard BORDET
- Représentant suppléant : Fabien MARTINON

SIEL (**Délibération 2603011**) :

- Représentant titulaire : Gérard BORDET
- Représentant suppléant : Sylvain BLANCHON

CCAS - DESIGNATION DES MEMBRES – Délibération 2603012

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du CCAS est fixé par le Conseil Municipal. La moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire. Leur nombre ne peut pas être supérieur à 16, ne peut pas être inférieur à 8 et doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 6 le nombre des membres élus en son sein.

Les personnes suivantes sont désignées en tant que membres du CCAS :

- BLANCHARD Nathalie
- DUBOIS Dominique
- THEVENON Rémi
- CHIRAT Michelle
- DENIS Nathalie
- BLANCHON Sylvain

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Délibération 2603013

Il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

En application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

Sont donc désignés en tant que titulaires :

- MARTINON Fabien
- BLANCHARD Nathalie
- CHIRAT Michelle

Sont donc désignés en tant que suppléants :

- SESSIECQ Philippe
- BRUNISHOLZ Eric
- BLANCHON Sylvain

DESIGNATION DES MEMBRES COMMISSIONS MUNICIPALES – Délibération 2306014

Christophe GUILLARME propose de désigner les membres des commissions communales :

AFFAIRES SCOLAIRES – CMJ : CHIRAT Michelle, DUBOIS Dominique, GUILLAUME Laëtitia, LEGAY AFFASSI Émilie, BLANCHON Sylvain

ANIMATION -CULTURE-SPORT : BLANCHARD Nathalie, DUBOIS Dominique, THEVENON Rémi, DENIS Nathalie

COMMUNICATION (bulletin municipal, lettre info) : MARTINON Fabien, BERTHAUD Laurence, FAJWISIEWICZ Olivier, GUILLAUME Laëtitia, DENIS Nathalie

CIMETIERE : BLANCHARD Nathalie

FINANCES : MARTINON Fabien, BLANCHARD Nathalie, CHIRAT Michelle, BRUNISHOLZ Eric, DENIS Nathalie

FLEURISSEMENT – OFFICE DU TOURISME : BLANCHARD Nathalie, CHIRAT Michelle, DUBOIS Dominique, FAJWISIEWICZ Olivier, THEVENON Rémi

VOIRIE - SECURITE ROUTIERE : MARTINON Fabien, SESSIECQ Philippe, BORDET Gérard, FAJWISIEWICZ Olivier, BRUNISHOLZ Eric

URBANISME : MARTINON Fabien, DUBOIS Dominique, BERTHAUD Laurence, LEGAY AFFASSI Émilie, BLANCHON Sylvain

TRAVAUX : MARTINON Fabien, SESSIECQ Philippe, BRUNISHOLZ Eric, BLANCHON Sylvain

COMMISSION CONTROLE LISTE ELECTORALE : LEGAY AFFASSI Émilie

MICRO CRECHE (fonctionnement) : MARTINON Fabien, BLANCHARD Nathalie, SESSIECQ Philippe, CHIRAT Michelle, GUILLAUME Laëtitia

Monsieur le Maire propose de nommer des référents ou correspondants :

Agriculture : Christophe GUILLARME, Nathalie BLANCHARD

Salles des fêtes : GUILLAUME Laëtitia

PCS - PICS : Olivier FAJWISIEWICZ

Défense : Christophe GUILLARME

Événements climatiques : Christophe GUILLARME

DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – Délibération 2603015

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Monsieur GUILLARME propose au conseil municipal de lui accorder les délégations suivantes :

- 1- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- 2- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- 3- Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférant,
- 4- Créer, modifier les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux,
- 5- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 6- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 7- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 8- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- 9- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 10- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant les tribunaux et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €,
- 11- Admettre en non-valeur les créances irrécouvrables inférieures à 100 euros.
- 12- Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du CGCT,

Décision du conseil municipal :

| | | | |
|-----------|------------|----------------|-----------|
| POUR : 15 | CONTRE : 0 | ABSTENTION : 0 | NPPAV : 0 |
|-----------|------------|----------------|-----------|

QUESTIONS DIVERSES :

- Chasse aux œufs du lundi 6 avril : réunion de préparation le lundi 30 mars

TOUR DE TABLE :

- Philippe SESSIECQ : propose un groupe WhatsApp avec les employés communaux.
Il rappelle qu'il est le référent marché et donne quelques infos concernant le marché du mercredi.
- Olivier FAJWISIEWICZ : informations sur le SIEMLY, la brocante du Tennis de Table le 26 avril.
- Nathalie DENIS : s'interroge sur l'avenir de l'école et la fermeture éventuelle de la 5ème classe, demande comment vont fonctionner les commissions communales.
- Michelle CHIRAT : les baladins proposent une collecte des déchets avec le CMJ le 1^{er} avril
- Nathalie BLANCHARD : repas du CCAS le 11 avril
- Fabien MARTINON : début des travaux du local aux jeux de boule la semaine prochaine.
APE : soirée dansante le 25 avril
- Christophe GUILLARME : informations sur les commerces

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Christophe GUILLARME

Olivier FAJWISIEWICZ